

Avec 31 297 ETPT, l'administration pénitentiaire participe à l'exécution des sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Les constructions d'établissements, initiées par la LOPJ, vont voir leur première réalisation concrète avec les premières inaugurations, notamment d'établissements pour mineurs, en 2007.

Renforts en moyens humains

Les effectifs de l'administration pénitentiaire seront de **31 297** équivalents temps plein travaillés (ETPT). Les personnels qui travailleront dans les établissements livrés en 2007 (les 4 premiers EPM, 2 quartiers courtes peines, 1 centre de semi liberté et 1 unité hospitalière de soins) sont déjà recrutés et en formation. En 2007 les crédits de rémunérations inscrits au PLF permettront **le recrutement des 458 emplois nécessaires à l'ouverture des établissements livrés en 2008. 3,4 M€** sont notamment consacrés à la poursuite de la réforme statutaire du personnel de surveillance.

Le fonctionnement des services pénitentiaires

445 M€ de crédit de fonctionnement soit 7,4 M€ supplémentaires. Ils permettront de renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires ; d'équiper les premiers établissements pour mineurs, inaugurés en 2007 ; de renforcer les moyens des services d'insertion et de probation et de développer la politique d'aménagement des peines ainsi que l'augmentation du nombre de placements sous bracelets électroniques fixes (objectif 3 000) et mobiles (élargissement de l'expérimentation).

Le programme immobilier

160 M€ d'autorisations d'engagement sont affectés à la réalisation de 6 établissements pénitentiaires et à l'achèvement de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs.

296 M€ de crédits de paiement permettront en 2007 de poursuivre la réalisation du programme de construction, de rénovation et de maintenance des établissements. Un effort tout particulier sera accordé à l'entretien, la sécurisation et la mise aux normes du parc pénitentiaire existant. Ces crédits permettront également la poursuite du dispositif d'accroissement des capacités d'accueil des établissements pénitentiaires : **1 900 places supplémentaires auront ainsi été créées au sein des établissements ces 2 dernières années.**

Par ailleurs, **729 M€** d'autorisations d'engagement sont affectés à la construction de sept établissements réalisés en **partenariat public-privé (PPP)**.

- Un plafond d'emplois de 31 297 ETPT.
- Des crédits de rémunération permettant la création de 458 emplois supplémentaires.
- 889 M€ d'autorisations d'engagement pour les investissements immobiliers.

